ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 116107

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le cursus et la formation suivis par les étudiants orthophonistes. Alors que leur formation se décline en quatre ans, leur cursus n'est reconnu qu'en bac + 2, ce qui semble injuste et ne valorise pas leurs enseignements cliniques, stages ou mémoires de recherche. Ainsi, dans le cadre de l'harmonisation des systèmes européens de l'enseignement supérieur (système LMD), des ajustements semblent nécessaires pour conformer la durée au cadre du crédit d'heures de formation fixé et pour maintenir la qualité de la formation de ces professionnels de la santé. Ainsi, les étudiants et les professionnels souhaitent que le diplôme soit délivré sur la base d'un master professionnel. En outre, le contenu de la formation qui n'a pas été revu depuis dix ans ne permet pas de répondre de manière optimale à l'élargissement des compétences de ces professionnels, notamment au niveau de la prévention et du dépistage, de la prise en charge précoce du nourrisson et du jeune enfant, et de l'accompagnement des personnes âgées, une réforme semble donc nécessaire. Il lui demande donc comment il compte répondre aux attentes légitimes des orthophonistes, et si un calendrier est prévu.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Binetruy
Circonscription : Doubs (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 116107
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 503